

Le Directeur

ARRETE N°21-2025

DELEGATION

*Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble*

Vu le code de l'éducation, notamment son article D741-9,  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié,  
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif-associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,  
Vu le décret n°2023-034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes,  
Vu l'arrêté du 23 novembre 2018 portant modification du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu l'arrêté n°ESRS2433893A du 19 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Simon PERSICO en qualité de Directeur de l'Institut d'études politiques de Grenoble,  
Vu le règlement intérieur de l'établissement adoptée en conseil d'administration le 12 mars 2024 (n°CA-2024-08)

ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente est attribuée à Thomas PLANQUOIS, en qualité de Directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur, les certificats de service fait de dépenses relevant de son périmètre « Ressources humaines ».

**Article 2** : Délégation permanente est attribuée à Thomas PLANQUOIS, en qualité de Directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur, les attestations Pôle emploi, les attestations d'emploi ou de salaire, les formulaires de transport, les arrêtés de congés

Le Directeur

maladie, les contrats de travail d'une durée inférieure à un an, les conventions relatives au domaine « Ressources Humaines ».

**Article 3 :** Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'à révocation expressément notifiée au délégataire et au plus tard, à la fin du mandat du délégant ou du délégataire.

**Article 4 :** La présente décision est publiée par affichage.

Vu et pris connaissance le :

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 03 février 2025

Le délégataire

Monsieur Thomas PLANQUOIS  
Directeur du Service Ressources Humaines



04.02.25

Le délégataire,  
Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de  
Grenoble  
Simon PERSICO

